

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, September 1971

MULTIANNUAL RESEARCH AND TRAINING PROGRAMME

1972-74

The Commission has approved a proposal for a multiannual research and training programme which will shortly be submitted to the Council of Ministers; this proposed programme represents a milestone in the effort to relaunch the Community's research activity. Since 1968, up to last year, the Euratom research programme had been renewed annually; now the Council is to receive a proposed three-year programme covering 1972-74 which will give the various research activities more scope and adequate continuity, without at the same time prejudicing any decisions which might be required by the Community's enlargement or by the planning and implementation of a general scientific and technical policy.

The programme hinges on direct action to be carried out by the Joint Research Centre (JRC) and indirect action coordinated by the Community which will give it financial support but leave it to be carried out by bodies outside the Commission of the European Communities. It should be pointed out that the proposals concerning direct action also include non-nuclear activities.

The proposals for direct action were submitted to the Commission by the Director-General of the JRC in accordance with the new procedure established when the JRC was reorganized, i.e., after the General Consultative Committee had been consulted. This reorganization planned by the Commission and Council was given formal status by the Commission decision of 13 January 1971 on the reorganization of the JRC.

The JRC programme mainly stems from the idea that research efforts, and more particularly development work, are now the responsibility of industry and that therefore the tasks of the JRC and other publicly-run research centres will tend to be more in the field of services to the community and long-term research, as well as extending to sectors other than the nuclear sector, though without neglecting industrial back-up research.

Direct action comprises four types of nuclear activity:

1. Action to support the development of the nuclear industry (research on various types of reactor).
2. Work of a public service nature (mainly work in the Central Bureau for Nuclear Measurements).
3. Long-term research (energy supply, research on materials).
4. A training programme.

The programme makes provision for the closing down of the Essor reactor. The Commission is aware of the gravity of its decision, made mainly because of the costly modifications which the conversion of the reactor to light-water fuel development work would have entailed and the impossibility of obtaining sufficient funds from industry for that programme.

In addition, two actions of restricted scope in non-nuclear matters are proposed. They concern pollution and reference standards and substances; even though their scope is limited, these two activities are nonetheless of particular importance, marking as they do the first step in the orientation of the JRC towards the non-nuclear sector, a change which the Commission considers decisive for the future of the Centre and which was covered by the Council Resolution of 6 December 1969.

Planned expenditure for the three-year period is about 145 million u.a. It should be noted that these proposals for direct action provide for the maintenance of the existing personnel (about 2,000 employees) and technical facilities at the JRC.

Independently of the programmes on controlled thermonuclear fusion, protection against ionizing radiations and the Dragon agreement already approved by the Council, the other part of the proposal, on which the Council has to rule towards the end of October, concerns indirect action. Five types of action are proposed in this case, the two most important relating to:

1. Activities in the field of light-water and advanced reactors (HTR and fast reactors).
2. The other three concern activities of limited scope relating to the storage of waste and effluents, the BR-2 experimental reactor and scientific and technical training and information.

The total expenditure on indirect action is about 30 million u.a.

These proposals are to be examined by the Council. The Commission has also approved the text of a letter for forwarding to the Council which contains an account of the reasons why this proposal comes into the context of general scientific and research policy which is under study in the Community institutions. It is evident that the programme proposed by the Commission is both an initial step of which the importance - particularly for the JRC - cannot be underestimated and a transitional stage in the elaboration of this policy.

GROUPE DUT PORTE-PAROLE
S P R E C H E R G R U P P E
GRUPPO DEL PORTAVOCÈ
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
S P O K E S M A N ' S G R O U P

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, septembre 1971

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

1972 - 1974

La Commission a approuvé une proposition de programme pluriannuel de recherche et d'enseignement qui sera prochainement soumise au Conseil de Ministres; cette proposition de programme constitue une date importante dans l'effort de relance de l'activité de recherche de la Communauté; en effet, depuis 1968 et jusqu'à l'an dernier, le programme de recherche d'Euratom avait été reconduit chaque année; le Conseil va maintenant être saisi d'une proposition de programme triennal 1972-1974 qui permettra de donner aux diverses activités de recherche une ampleur et une continuité suffisantes et, simultanément, de ne pas préjuger les décisions qui pourraient être commandées par l'élargissement de la Communauté ainsi que par l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble en matière scientifique et technique.

Le programme s'articule en actions directes qui seront exécutées par le Centre Commun de Recherche (CCR) et en actions indirectes coordonnées par la Communauté qui leur prêtera un soutien financier mais dont l'exécution sera confiée à des organismes ne relevant pas de la Commission des Communautés européennes. Il est à souligner que les propositions concernant les actions directes comprennent aussi des activités non nucléaires.

Les propositions d'actions directes ont été soumises à la Commission par le Directeur général du C.C.R. selon la nouvelle procédure établie lors de la réorganisation du C.C.R., c'est-à-dire, après consultation du Comité consultatif général. Cette réorganisation mise au point par la Commission et le Conseil a été formalisée par la décision de la Commission du 13 janvier 1971, portant réorganisation du C.C.R.

Le programme du C.C.R. s'inspire largement de l'idée que désormais l'essentiel des efforts de recherche et surtout de développement relèvent de la responsabilité de l'industrie et qu'en conséquence la vocation du C.C.R. comme celle d'autres centres nucléaires publics se situera davantage dans le domaine du service public et dans celui des recherches à long terme, de même qu'il devra s'étendre à d'autres secteurs que le nucléaire, sans pour autant négliger la recherche orientée en soutien à l'industrie.

Les actions directes comportent quatre chapitres d'activité nucléaire :

- une action de soutien au développement de l'industrie nucléaire (étude sur différentes filières de réacteurs),
- des activités de service public (notamment actions effectuées dans le bureau central des mesures nucléaires),
- des actions de recherche à long terme (approvisionnement énergétique, étude sur les matériaux),
- un programme d'enseignement.

Ce programme prévoit la fermeture du réacteur ESSOR. La Commission est consciente de la gravité de la décision qu'elle a prise, essentiellement en raison des coûteuses modifications qu'aurait entraîné la conversion de ce réacteur vers des activités pour le développement des combustibles à eau légère et de l'impossibilité d'obtenir une participation suffisante de l'industrie à ce programme.

En outre, deux actions de portée limitée en matière non nucléaire sont proposées : elles concernent le domaine des nuisances et celui des étalons et substances de référence; pour être limitées, ces deux actions n'en revêtent pas moins une importance particulière : elles marquent en effet le premier pas vers la réorientation du C.C.R. vers le secteur non nucléaire, réorientation que la Commission considère comme décisive pour l'avenir du Centre, et qui était contenue dans la résolution du Conseil du 6 décembre 1969.

La dépense prévue pour la période de trois ans est d'environ 145 millions UC. Il est à noter que ces propositions d'actions directes prévoient le maintien du potentiel humain et technique actuellement existant au C.C.R. (environ 2.000 agents).

Indépendamment des programmes concernant la fusion thermonucléaire contrôlée, la protection contre les radiations ionisantes et l'accord Dragon déjà approuvés par le Conseil, l'autre volet de la proposition, sur laquelle le Conseil aura à se prononcer vers la fin du mois d'octobre, concerne les actions indirectes. Cinq chapitres sont proposés ici dont les deux plus importants concernent :

- les activités dans le domaine des réacteurs à eau légère et des réacteurs avancés : (HTR et rapides),
- les trois autres concernent des activités de portée limitée touchant au stockage des déchets et effluants, au réacteur d'essai BR 2 et à l'enseignement et à l'information scientifique et technique.

La dépense globale prévue pour l'action indirecte est d'environ 30 millions U.C.

Ces propositions vont être examinées par le Conseil. La Commission a également approuvé le texte d'une lettre de transmission au Conseil qui contient un exposé des motifs et qui place cette proposition dans le contexte de politique générale de recherche scientifique et technique qui est à l'étude dans les institutions des Communautés. Il en ressort que le programme proposé par la Commission est à la fois une première mesure dont l'importance - surtout en ce qui concerne le C.C.R. - ne saurait pas être sousestimée et une étape de transition dans le processus de l'élaboration de cette politique.